



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 23 novembre 2011, 20H30.

Date de la convocation : 17 novembre 2011

Nombre de membres en exercice : 18

Présents: DESROCHES Daniel, ARNAL Stéphane, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

Absents excusés : FAVRE Olivier

Pouvoirs :

Président de séance : DESROCHES Daniel

Secrétaire de séance : DESMARIS Ludovic

☒ Procès-verbal de la séance du 19 octobre 2011:

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente à mains levées avec 14 voix pour et 3 abstentions des conseillers étant absents lors de cette séance.

Informations et questions diverses.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal la démission de Jean Luc BENOIT de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal, pour raisons personnelles. Il précise qu'il va donc falloir remplacer le poste d'adjoint et propose la candidature de Jean LAURENT. Tout autre candidat est invité à se présenter. Le remplacement devant être fait sous quinzaine, un conseil exceptionnel se réunira mardi 29 novembre à 20h afin de désigner le nouvel adjoint.

Concernant l'environnement, il sera pour l'instant repris directement pour Monsieur le Maire. Lors du Conseil du 14 décembre, il sera possible de rediscuter de la composition des commissions, et ceux qui le souhaitent pourront se repositionner.

Concernant le poste de conseiller, pour le remplacer il faudrait convoquer les électeurs pour des élections complémentaires afin d'élire un seul conseiller. C'est une procédure lourde, le Conseil fonctionnera donc à 18 conseillers.

Monsieur le Maire informe tout le monde que les décorations de Noël seront mises en place le 5 décembre dans l'après midi. Ceux qui sont disponibles sont donc invités à prêter main forte.

Les factures de la Saur ont été reçues par la population, et la Mairie a reçu de nombreux appels de personnes étonnées par l'augmentation. Monsieur le Maire rappelle qu'un Manziat Infos spécial assainissement avait été édité, et que des articles sont parus dans les autres Manziat Infos. Pour les gens qui le souhaitent, il est possible de solliciter auprès de la Saur le paiement en trois fois.

Le téléthon passera le 3 décembre à 16h17 sur la Commune. Tous les conseillers disponibles sont invités à être présents.

Monsieur le Maire informe ensuite les conseillers qu'une réunion d'assainissement concernant l'avancée du projet de la station est prévue le 13 décembre à 9h30. Ainsi le maître d'œuvre pourra présenter à la Commune et à la police de l'eau, le projet.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture d'une lettre de Hervé GRISOLLET, demeurant rue de la Sozaye, qui alerte du danger que représente le fossé à ciel ouvert bordant sa parcelle où l'eau de la commune se déverse. Le dossier sera transmis à la CCPB qui avait pris la compétence hydraulique.

Des problèmes se poseront aux endroits de la commune qui ont été busés quand il y avait peu de maisons, et qui depuis se sont beaucoup urbanisés. Il faudrait créer un bassin de rétention en amont de la commune afin de limiter le débit des fossés. Il n'y a pas que des travaux en assainissement à prévoir sur la Commune, il y en a aussi en eaux pluviales.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil qu'au 1^{er} décembre 2011, en l'absence de refus express des maires, le transfert des pouvoirs de police en : assainissement, élimination des déchets ménagers et réalisation d'aires d'accueil des gens du voyage, se ferait automatiquement au profit du Président de l'EPCI. Suite à la demande du Président de la CCPB qui ne désire pas cette compétence, Monsieur le Maire a donc refusé ce transfert automatique et a souhaité conserver ces pouvoirs.

1) Choix du prestataire pour les relevés topographiques de la STEP

Afin de recruter le prestataire des relevés topographiques pour la station d'épuration, la commune a lancé une consultation avec l'aide du Cabinet MERLIN.

Il est ressorti de l'examen des candidatures par la Commission que la prestation de bornage n'avait pas été bien comprise par les parties. La Commission a donc décidé de neutraliser cette ligne de la décomposition du prix global et forfaitaire. Au regard de la qualité équivalente des cabinets ayant soumissionné, le prix a été le critère déterminant du choix. Avec une offre globale hors bornage de 2 225€ HT, c'est le Cabinet Axis Conseil qui a été retenu.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le Cabinet Axis Conseil, pour une somme de 2 225€ HT, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2) Indemnité du receveur municipal

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de délibérer sur l'attribution des indemnités à Monsieur François SEBERT, Receveur à Saint Laurent sur Saône. Luc VOISIN indique que cette indemnité couvre les missions de conseil non obligatoires que les Trésoriers effectuent auprès des collectivités, en plus de leurs missions étatiques.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, est d'accord pour

- demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ;
- accorder l'indemnité de conseil au taux maximum ainsi que l'indemnité de confection des documents budgétaires, soit 466.46€ net.

3) Achat d'un terrain à Monse Gallet

Monsieur le Maire informe le Conseil que par lettre du 10 avril 2008, les propriétaires de terrains situés au lieudit Monse Gallet (vers l'ancienne coopérative) ont été invités à vendre ces parcelles à la Commune. En effet la Commune souhaitait faire l'acquisition de toute cette

zone, soumise à droit de préemption, dans la continuité de l'achat de la coopérative maraîchère et de l'aménagement du site.

Madeleine BENOIT avait alors envoyé une lettre datée du 18 mai 2010 proposant la vente de ses parcelles C929 et C 930 d'une surface totale de 18a50 pour 20€ le m², prix qui avait été payé pour le 1^{er} terrain acquis sur ce lieu.

Le Conseil n'ayant jamais délibéré sur cette proposition, Madame BENOIT renouvelle son offre.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition du terrain de Madeleine BENOIT au lieu dit de Monse Gallet, d'une surface de 1850m² pour la somme de 37 000€, soit 20€ le m², et à signer tous les actes s'y rapportant.

4) Achat des Maisons SIBELLAS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les consorts SIBELLAS ont mis en vente chez le notaire leurs propriétés rue du Chêne, alors qu'ils auraient dû consulter la Commune. La Commune souhaitait en effet acquérir ces parcelles.

La parcelle n°65 est un jardin et la n°66 est une grange d'une superficie totale de 6a52ca, sur lesquelles la commune possède un droit de préemption car elles jouxtent l'espace du Chêne et pourraient être intégrées dans le projet d'intérêt général de la salle des fêtes et des aménagements futurs qui l'entoureront.

La parcelle n°68 de 4a 44ca est un emplacement réservé comprenant une maison d'habitation qu'il était prévu de détruire afin d'élargir le passage vers l'église.

Les consorts proposaient le lot pour 150 000€. Suite à l'évaluation des biens rendue par le service des Domaines et après concertation avec les consorts, Monsieur le Maire propose au Conseil l'achat de ces parcelles par la Commune pour la somme de 140 000€, hors frais de notaire.

Stéphane ARNAL s'étonne du prix élevé proposé, et le conseil s'accorde sur le fait que personne n'achèterait ces maisons en l'état à ce prix vu leur situation géographique.

Monsieur le maire fait remarquer au Conseil que le tout est vendu par lot, et que si nous supprimons l'emplacement réservé, il ne faudra pas vouloir le racheter plus tard.

Le Conseil, à mains levées, avec 11 voix pour et 6 abstentions, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition des parcelles précitées aux consorts SIBELLAS pour la somme de 140 000€, à faire procéder à tous les actes et à signer tous les actes s'y rapportant.

5) Décision modificative au budget communal suite à ces deux acquisitions

Monsieur le Maire annonce au Conseil que des modifications doivent être apportées au budget communal pour la réalisation de ces deux acquisitions.

En effet, à l'opération 145 « acquisition immobilière », des crédits de 161 501€ ont été prévus pour l'acquisition de terrains nus. Or l'achat du terrain de Madeleine BENOIT s'élève à 37 000€ et celui des maisons SIBELLAS s'élève à 140 000€, le tout hors frais de notaire.

Monsieur le Maire propose donc d'inscrire la somme de 38 000€ à l'article « terrains nus » (600 € de frais de notaire environ) et 144 001 € à l'article « autres constructions » (3 500 € de frais de notaire environ), soit 182 001€ à l'opération.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide ces modifications.

6) Bail pour le bureau de Poste.

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Mrs BOYAT Floris et Emiel souhaitent reprendre la location du local de l'ancien bureau de poste pour y installer leur société informatique D'clic. Cette société effectuera des activités de vente et de réparation d'ordinateurs, ainsi que la création de sites internet, à destination des professionnels et particuliers.

Au regard de l'état actuel des locaux, des travaux seront entrepris par Mrs BOYAT afin de les remettre en état, avec l'accord de l'adjoint en charge des bâtiments à chaque étape. La Commune a déjà procédé à la remise en état des sols et à la mise aux normes de l'électricité. L'activité devrait démarrer au mois de février 2012.

Le loyer s'élèvera à 250€ mensuels, selon une estimation qui avait été donnée par Maître FURZAC.

Après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ⇒ Décide d'accorder le bail à compter du 1er décembre 2011 à la société D'clic ;
- ⇒ Précise que l'indice à retenir pour le nouveau loyer est le dernier connu au jour de la prise d'effet du bail, soit celui du 3ème trimestre 2011, à savoir 120.92 ;
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail à intervenir aux conditions ci-dessus.

7) Modification du tableau des emplois de la Commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que depuis la décision de mise en place des états des lieux des salles communales, ce sont deux adjointes qui se chargent de cette mission. Or cela n'est pas le rôle d'un élu. Il propose de recruter une personne qui serait chargée d'effectuer ces états des lieux et parfois de faire un peu de ménage dans les salles. La personne serait employée sur la base de 4h hebdomadaires maximum, « annualisées » sur les 6 mois, sachant que selon la saison elle pourrait être amenée à faire moins d'heures.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil de modifier le tableau des emplois permanents de la Commune afin d'ouvrir un nouveau poste d'adjoint technique de 4h hebdomadaires, déduites du poste d'adjoint technique de 16h restant ouvert mais non pourvu.

A mains levées et à l'unanimité, le Conseil autorise Monsieur le Maire à ouvrir le nouveau poste d'adjoint technique de 4h en conservant le poste d'adjoint technique de 12h ouvert, et ensuite à procéder au recrutement de cette personne et signer le contrat d'engagement et tous les actes s'y rapportant.

8) Demande de subvention exceptionnelle pour la salle des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de salle des fêtes a été approuvé par délibération du 23 février 2011 lançant la procédure de concours pour le choix de l'architecte, et par délibération du 28 septembre 2011 approuvant le choix de l'architecte, le Cabinet CHAMBAUD.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 1 806 428€HT, soit 2 160 488€ TTC.

Il précise que cet investissement serait susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre des travaux d'intérêt local (Ministère de l'Intérieur). L'attribution de la subvention est subordonnée au non commencement des travaux avant la notification de l'arrêté d'attribution de cette dernière.

Le Conseil a donc approuvé l'opération pour un montant de travaux estimé à 1 806 428€ HT, soit 2 160 488€ TTC.

A mains levées et à l'unanimité, le Conseil approuve désormais l'inscription de cette opération au budget primitif 2012 (section d'investissement, opération 156 « Espace du Chêne »).

Il sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat, sur les crédits 2012 du budget du Ministère de l'Intérieur « programme 122, action 01, de la mission relations avec les collectivités territoriales pour des aides exceptionnelles aux collectivités territoriales ».

9) Révision de la redevance assainissement pour l'année 2012

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'afin d'assurer une partie du financement de la nouvelle station d'épuration, ce dernier avait décidé de revoir à la hausse la redevance d'assainissement sur plusieurs années, à partir de 2011. En effet, le budget assainissement n'est doté d'aucune réserve de secours, et une nouvelle station est un investissement lourd.

Conformément aux propositions de la commission assainissement, Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs pour l'année 2012 comme suit:

- augmenter le prix de la part fixe à 42.64€ HT soit 45€ TTC par an, par foyer ou par raccordement au tout à l'égout.

- augmenter le prix de l'eau assainie à 1.61€ HT soit 1.70€ TTC le m3.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide cette augmentation des tarifs qui sera applicable au 1er janvier 2012.

Comptes rendus des commissions

⇒ Commission CLES : Josiane FEYDEL fait le point sur la rencontre avec les nouveaux arrivants. Tout s'est bien déroulé, mais la Commission va retravailler le déroulement de cette rencontre pour l'an prochain.

Les élèves élus des écoles seront reçus samedi afin de présenter leurs projets d'aménagement du terrain de VTT et d'un espace ludique au Skate park.

La journée d'animation du 24 octobre qui visait à faire découvrir les activités implantées au skate park s'est bien déroulée, malgré le vent qui a empêché le badminton.

Les stages informatiques ont commencé, tout le monde est ravi.

Le concours de vitrines de Noël est relancé, les 18 commerçants y participeront. Il s'agira de retrouver des lettres de l'alphabet afin de composer un mot, sachant qu'il y aura des lettres en trop. Pour les adultes, les commerçants distribueront des grilles de scrabble où il faudra placer ces mots.

Mme QUIRET de Feillens a proposé un nouveau sport, le QI GONG, une sorte de yoga. Or étant extérieure à Manziat, les tarifs de location seront plus élevés. Il a donc été proposé de lui prêter la salle pour un test, et s'il est concluant, elle constituerait une association sur la Commune.

⇒ Commission Communication : Denis BOYAT fait le point des trois dernières réunions destinées au Bulletin. Toutes les associations n'ont pas fait passer l'article qui leur était demandé. Une 1^{ère} maquette sera disponible fin novembre.

Denis BOYAT présente au Conseil les maquettes du Bulletin et du calendrier.

Le Manziat Infos est lui en cours de rédaction.

Des améliorations restent à apporter au site internet.

Denis BOYAT soulève l'idée d'un panneau à l'entrée de la commune donnant des informations sur cette dernière.

Il propose de mettre un questionnaire sur le site, afin de voir comment les gens se renseignent sur les informations communales.

Il faudra améliorer la communication sur la journée des nouveaux arrivants. Certaines associations n'ayant pas eu le temps de se présenter, il est proposé de faire une plaquette reprenant les présentations qu'ils avaient préparées.

⇒ Commission VOIRIE : Pascale CATHERIN annonce qu'un bornage était prévu Chemin de l'Echaly sur deux parcelles, or une voie communale doit faire l'objet d'un alignement. Un alignement général va donc être prévu sur toute la voie qui vient de passer en voie communale. Cette dernière sera à refaire, en profitant pour enfouir les réseaux.

Elle fait ensuite part du problème des établissements Courant en raison de la mauvaise signalétique. Un panneau pourrait être implanté sur le poteau du Conseil Général avec son accord. Il est également envisagé de créer une plateforme de retournement afin que les camions évitent de repartir par la Rue des Garines.

Christian CATHERIN soulève alors le problème du tonnage des camions qui empruntent la rue des Jacômes et ressortent rue des Semalons. Il faudrait peut être installer un panneau indiquant le rétrécissement de la voie.

Pascale CATHERIN évoque ensuite l'erreur qui a été commise par l'entreprise Mditraçage dans la pose des panneaux accompagnant les coussins berlinois, qui ne sont pas conformes. L'entreprise a été sollicitée à plusieurs reprises et devrait intervenir.

Elle explique au Conseil que de nombreuses parcelles sont à régulariser, car elles ont servi à élargir les routes, mais appartiennent encore aux propriétaires sur le cadastre, les actes de régularisation n'ayant jamais été faits. Pour régulariser, la Commune va donc être obligée de procéder à l'achat de ces morceaux de parcelles. Auparavant cette cession pouvait se faire à titre gratuit dans la limite de 10%, or maintenant les communes ont l'obligation de payer ces cessions. Un budget va donc devoir être prévu par la commune.

Pascale CATHERIN présente ensuite le projet d'aménagement de la RD 933, tel que proposé par le maître d'œuvre. Le projet du parking du foot sera lui reporté en raison de coût excessif.

⇒ Commission Environnement : Monsieur le Maire explique au Conseil que la Commission a décidé d'aménager le rond point à l'entrée de Manziat, la place dite Tétin, le croisement de la route des Barbéries et de la RD et devant l'ancien poids public.

⇒ Commission Espace du Chêne : Denis LARDET explique au Conseil que l'Avant projet sommaire a démarré le 7 novembre, après de petites modifications. Il doit être rendu pour le 5 décembre, le projet suit donc son cours normal. Un problème se posera, celui des plantations. En effet sur le projet de nombreux arbres sont prévus, or le site a complètement été remblayé et la terre est enfouie sous quelques mètres de cailloux.

⇒ Commission Bâtiments : Denis LARDET fait le point sur l'éclairage public : il présente au Conseil des photos des coffrets d'éclairage et de candélabres afin que le conseil se rende compte du très mauvais état de ces derniers. Un état des lieux a été dressé avec le SIEA pour prévoir les travaux à réaliser en 2012, afin de prétendre aux subventions distribuées par ce dernier au titre de la modernisation du réseau. Le SIEA préconise de changer nos coffrets et de les équiper par des nouveaux aux normes pourvus d'horloges astronomiques qui permettront

des précisions horaires et donc des économies d'énergie. D'anciennes générations d'ampoules devront également être changées.

Il informe le Conseil qu'il a pris contact avec le SEYDEL pour les interroger sur ce qui se fait en Saône et Loire au niveau des coupures d'éclairage public. Dans ce département, 400 communes sur 573 coupent entièrement ou partiellement leur éclairage public. Il paraît difficile pour la commune de couper partiellement l'éclairage public au vu du câblage existant et impossible de couper complètement l'éclairage sur la départementale 933 pour des raisons de sécurité. Une étude précise du câblage sera demandée courant 2012 à l'entreprise retenue par le SIEA en janvier qui aura l'entretien de notre réseau.

⇒ Commission Urbanisme : Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

(Séance levée à 23h40)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,